

Loi travail : tous concernés

poursuivons et amplifions la mobilisation

La mobilisation des salariés contre le projet de loi El Khomri ne faiblit pas. Les salariés des TPE (moins de 11 salariés), tout comme les autres sont concernés et sont autant en droit de défendre leurs garanties collectives et d'empêcher cette réforme d'anéantir nos conquies.

Ce projet de loi « travail », vendu comme étant la solution contre le chômage, n'est autre qu'un arsenal qui vise à donner tous les pouvoirs au patronat.

Dans les petites entreprises où le lien de subordination est encore plus palpable, le droit d'avoir des représentants du personnel, d'être informé et consulté ne s'impose pas à l'employeur. Il est d'autant plus fondamental que ces salariés puissent être protégés par des droits et garanties collectives de haut niveau. **C'est pour cela qu'une CGT forte, au service des travailleurs, est essentielle pour peser dans les négociations au niveau national ou les accords de branche, afin de défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.**

Lutter pour le retrait, c'est empêcher que dans chaque entreprise, l'employeur puisse imposer sa seule volonté par des accords plus défavorables que le code du travail.

Trouvez vous admissible que :

• Les dates de vos congés puissent être modifiées au dernier moment ?	OUI	NON
• Les Horaires des salariés à temps partiels puissent être modifiés 3 jours avant ? (contre 7 aujourd'hui).	OUI	NON
• La rémunération des heures supplémentaires puisse être abaissée ?	OUI	NON
• Les heures supplémentaires pourront n'être payées qu'au bout de 3 ans ?	OUI	NON
• L'accès à la médecine du travail soit restreint ?	OUI	NON
• L'employeur puisse contester un avis du médecin du travail ?	OUI	NON
• Le temps de travail sera calculé sur 9 semaines ?	OUI	NON
• Les salaires et durées de travail ne soient plus garantis par la loi ?	OUI	NON
• Le forfait jour soit étendu ?	OUI	NON
• Le salarié ne pourra refuser une modification de son contrat de travail sous peine d'être licencié pour motif personnel ?	OUI	NON

Si vous avez une majorité de NON, c'est le moment de vous mobiliser, d'être en grève et participer aux manifestations !

Prochain Rendez-vous

le jeudi 28 avril 2016
10 H 30 - Vieux Port - Marseille

**du 28 novembre au 12 décembre 2016,
les salarié-es des Très Petites Entreprises
sont appeler à voter pour :**

- ✓ *Élire les représentants CGT dans les Commissions Paritaires Régionales (C.P.R.I),*
- ✓ *Désigner les juges prud'homaux du Collège Salarié,*
- ✓ *Désigner les Organisations Syndicales qui vont nous représenter pour négocier les droits et conventions collectives.*

Lors des dernières élections, en 2012, la CGT a été placée très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les T.P.E. Il est donc important de faire entendre sa voix et de voter pour des représentants CGT qui nous défendent vraiment.

La CGT revendique :

- le droit à être représentés pour tous les salariés quelle que soit la taille de l'entreprise,
- le droit à la santé, à la sécurité dans les conditions de travail,
- le droit à de vrais emplois, à la formation professionnelle,
- le droit à des activités sociales, culturelles et sportives.



Ensemble, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Age : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____